



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 612 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes de la région de Lanaudière

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT l'adhésion du Canada à la Déclaration universelle des droits de l'homme et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et l'adoption, par le Québec et le Canada, de la Charte des droits et libertés de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés;

CONSIDÉRANT l'adoption à l'unanimité en 2002, par l'Assemblée nationale du Québec, de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*;

CONSIDÉRANT l'avis sur les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles, sur les meilleurs moyens de les atteindre ainsi que sur le soutien financier minimal, émis en avril 2009 par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale (CCLP), qui recommandait :

- d'augmenter le revenu minimal disponible au niveau de 80 % de la Mesure du panier de consommation (MPC) et de viser 100 % de la MPC ultérieurement;
- de garantir un revenu au niveau de 100 % de la MPC aux personnes qui travaillent 16 heures ou plus par semaine;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons à nos députés de promouvoir, au sein du gouvernement, la mise en place de mesures déterminantes qui permettront enfin à chaque Québécois(e) de disposer d'un revenu annuel minimum garanti équivalent à la Mesure du panier de consommation (MPC), tel que recommandé par le CCLP.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Mathieu Traversy, député de Terrebonne

19 / 03 / 13
Date